

Bernard LAMBERT

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

du 18 Novembre 1962

5e Circonscription de Loire-Atlantique

Rencontre avec un Electeur



Docteur Francis LE DOZE

— L'Electeur : Elu en 1958, vous vous représentez à nos suffrages ?

— B. Lambert : Oui et, de même qu'en 1958, le Docteur Francis LE DOZE, *Conseiller Général, Maire de Saint-Julien-de-Vouvantes* sera mon suppléant.

— L'Electeur : Pourriez-vous nous résumer l'action que vous avez menée pendant ces quatre années ? **Au sujet du Développement industriel,** par exemple ?

— B. Lambert : *Le gaz de Lacq* traversera notre Circonscription. Les travaux préparatoires sont d'ailleurs commencés. J'ai effectué plusieurs démarches qui ont certainement contribué à ce résultat. Cet apport d'énergie doit favoriser le développement des usines existantes et permettre de nouvelles installations.

Par ailleurs, il m'apparaît que le développement économique de la Circonscription est conditionné par l'instauration en Basse-Loire d'un **complexe sidérurgique et chimique** en faveur duquel je multiplie interventions et démarches. Une telle réalisation entraînerait, en effet, la création d'emplois nouveaux, d'entreprises annexes en milieu rural et la mise en exploitation des importants gisements de fer de notre Région.

Enfin, la lutte constante que j'ai menée pour accroître le revenu des agriculteurs a permis aux entreprises produisant des machines agricoles et au marché de Châteaubriant, de se développer. L'expansion économique constitue un tout. Nul ne peut oublier que la prospérité industrielle, artisanale et commerciale de notre Région, est liée au pouvoir d'achat des agriculteurs.

— L'Electeur : Précisément, quelles ont été vos réalisations **dans le domaine agricole ?**

— B. Lambert : J'ai mené, en liaison avec les Organisations professionnelles, une action incessante pour améliorer le niveau de vie et obtenir cette parité que les agriculteurs revendiquent si justement ; Chacun sait, que je suis intervenu dans tous les débats agricoles de l'Assemblée. Si les résultats ne sont pas encore à la mesure des besoins, ils marquent cependant un véritable progrès. **Une loi d'orientation a été votée :** elle est très insuffisante. Aussi le Parlement se doit-il, non seulement d'en exiger l'intégrale application, mais encore de la compléter.

Dans le même esprit, j'ai réclamé et obtenu, le 5 juillet 1961, grâce à une question préalable, le retrait du projet de loi n° 1219 instituant une taxe de résorption de 1 fr. 50 par litre de lait.

Toutes mes interventions à l'Assemblée tendaient à promouvoir une véritable politique agricole. Ainsi, au cours du débat sur le Budget complémentaire de 1961, j'ai insisté sur les nécessités impérieuses d'élever, de GARANTIR et de soutenir les prix agricoles à la Production et de quadrupler le montant de retraite des agriculteurs âgés de plus de 60 ans. *A compter du 1er janvier, cette retraite sera doublée.*

— L'Electeur : **Pour l'Artisanat et le Commerce ?**

— B. Lambert : Ai-je nui à un seul commerçant ou artisan depuis mon élection ? Au contraire, dès mon arrivée au Parlement, je suis intervenu en *Commission Production-Echanges*, pour que les artisans et les commerçants ruraux aient le droit d'emprunter au Crédit Agricole. Désormais, tous peuvent en bénéficier pour acheter ou construire leur maison.

Il faut redire que la situation des artisans et des commerçants, dépend de l'élévation du niveau de vie des agriculteurs : " *Pas d'argent chez les paysans, pas de travail dans les ateliers et les usines de machines agricoles, pas de vente chez les commerçants* ". Accroître la main-d'œuvre consommatrice, c'est favoriser et l'Artisanat et le Commerce.

J'ai également entrepris une action pour obtenir un **aménagement de la Taxe Locale.** D'une part, **les commerçants et les artisans ne doivent pas percevoir cet impôt à la place du Fisc ;** d'autre part, sa répartition doit être telle que les petites communes puissent en bénéficier au même titre que les grandes. Il faudra œuvrer aussi pour obtenir que les artisans puissent employer 3 ouvriers sans pour autant devenir « entrepreneurs ».

— L'Electeur : **Et pour les autres Professions ?**

— B. Lambert : L'avenir de notre Région est étroitement lié à la vitalité de chaque profession.

Il est notamment indispensable de revaloriser la fonction des cadres exerçant en milieu rural. Le choix, pour suppléant, du Docteur LE DOZE, ardent et réputé défenseur de l'entière indépendance des professions libérales, constitue le meilleur garant de mes intentions dans ce domaine.

Par ailleurs, l'accès — que j'espère de plus en plus massif — des jeunes ruraux à toutes les catégories d'enseignement, doit obliger la Nation à redonner à la fonction enseignante la place qu'elle mérite,

— L'Electeur : **Mais sur le plan Social, quelles sont vos positions ?**

— B. Lambert : Elles sont nettes et non démagogiques !

J'ai réclamé la suppression des abattements de zone, l'augmentation des bas salaires, le relèvement des Allocations Familiales, la création d'un Conseil de Prud'homme, l'instauration d'une Assurance-Maladie pour les exploitants, puis le rejet de la " franchise " qui en limitait les avantages.

Ces positions, je les ai défendues avec la collaboration de mon collègue Nestor ROMBAULT, *Député de Saint-Nazaire*. Ensemble, nous avons ainsi obtenu : **le rétablissement de la Retraite des Anciens Combattants, la suppression de la franchise de 3.000 Francs, le relèvement des Prestations Familiales.**

A mon avis, ces avantages sociaux devraient être financés, non par un accroissement des charges des assujettis, mais par des économies réalisées dans les secteurs improductifs (tels que *Force de frappe*).

Enfin, en votant la *Motion de Censure*, le Parlement a contraint le Gouvernement à prendre **immédiatement** un certain nombre de mesures qui stagnaient dans les dossiers depuis des mois :

Les abattements de zone sont réduits de 2 % ;
Le salaire minimum est augmenté de 4,5 % ;
Les Allocations Familiales sont relevées de 4 %.

— L'Electeur : **En ce qui concerne les Jeunes ?**

— B. Lambert : On m'a reproché d'être trop jeune ! Responsable jusqu'en 1958 de Mouvements de Jeunesse, je sais combien les nouvelles générations sont riches de promesses. Il ne faut pas les décevoir, mais leur donner les moyens de se former, de s'épanouir et de participer étroitement à la vie de la Nation.

Je n'ai jamais économisé mon appui aux initiatives des diverses collectivités - organisations et mouvements - qui se préoccupent de la formation et de l'avenir des jeunes. Mon action a toujours été guidée par le souci d'assurer, dans la liberté, aux enfants de tous les milieux, la possibilité **d'accéder,** selon leurs aptitudes, **à tous les degrés de l'enseignement.**

— L'Electeur : **Et si je vous parlais de vos promesses de 1958, relatives à la paix en Algérie ?...**

— B. Lambert : J'ai été **le premier parlementaire français** à intervenir à la Tribune de l'Assemblée, le **9 juin 1959,** pour demander que soit reconnu à l'Algérie le droit à l'auto-détermination. Ce jour-là, j'ai été violemment interrompu par l'U. N. R., aux cris « *Algérie Française* » !

Fort heureusement, le Général De Gaulle n'a pas suivi cette politique négative, défendue par un parti qui démontrait ainsi qu'il utilise abusivement le nom et le prestige du Chef de l'Etat.

Pour ma modeste part, je crois donc avoir contribué au retour de la Paix en Algérie, et tenu ainsi mes engagements malgré les menaces dont j'ai été l'objet...

— L'Electeur : **Et maintenant, quels sont vos projets ?**

— B. Lambert : Si vous estimez que j'ai fait mon devoir pour la Circonscription et pour mon Pays, je compte poursuivre l'action entreprise :

Me dévouer au service de TOUS, me faire le défenseur de la paix au village, de la paix dans une France rénovée, de la paix dans une Europe unie, de la paix atomique dans un monde où s'épanouisse toutes les libertés.

Vive la Circonscription de Châteaubriant !

Vive la République ! Vive la France !

Le Candidat :

Bernard LAMBERT,

présenté par le **Mouvement Républicain Populaire**

Croix de la Valeur Militaire avec citation (Algérie)

Ancien Secrétaire de l'Assemblée Nationale

Député sortant

Le Remplaçant éventuel :

Docteur Francis LE DOZE

Maire de Saint-Julien-de-Vouvantes — Conseiller Général

Croix de Guerre avec palme (1939-1945)

IMP BOUDET, CHATEAUBRIANT